

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 16 octobre 2024**

Objet : Protocole transactionnel avec Axione sur les marchés FttH

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le sept octobre 2024, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, et sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents :33 (dont 8 procurations) - 93 voix

Votants : 33 Pour soit 93 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT	Conseiller Départemental Hte-Vienne
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2 ^{ème} VP – VISIO	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3 ^{ème} VP – VISIO	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4 ^{ème} VP – PRESENTIEL	Vice-Président CD87
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6 ^{ème} VP – VISIO	Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Jean-Paul BARRIERE – 7 ^{ème} VP – 1 voix – PRESENTIEL	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Pierre ALLARD – (procuration donnée à Mr Duchambon) – 1 voix	Président de la CC POL
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (procuration donnée à Mr Pradayrol) – 2 voix	Conseiller communautaire Agglo de Brive
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – VISIO	Vice-Président de la CC POL
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Peyramaure) – 2 voix	Président du Syndicat de la Diège
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) - 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire CC Pays Nexon Monts de Chalus
Mr Stéphane DUCOURTIOUX – 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire de la CC Creuse Grand Sud
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Noblat
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – PRESENTIEL	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Bost) – 2 voix	Adjointe au Maire de Limoges
Mr Claude MONTIBUS – (suppléant de Mr Godmé) – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire de la CC Val de Vienne
Mr Jean-Marie HORRY – (procuration donnée à Mr Barrière) – 1 voix	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix	Conseillère départementale du CD87
Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix – VISIO	Conseiller Départemental Creuse
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr Comby) – 1 voix – VISIO	Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – VISIO	Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix – VISIO	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix	Présidente du Département de la Creuse
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO	Conseillère Départementale de la Corrèze
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix	Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Mr Joël VILARD – 1 voix – PRESENTIEL	Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – VISIO	Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1 ^{ER} VP	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant) – 5 ^{ème} VP – 2 voix	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix	Vice-Présidente Département Corrèze
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Mr Marc FERRAND – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix	Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président Tulle Agglo
Mr Bernard LAUSERIE – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller communautaire CC ELAN
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) – 1 voix	Président de la CC Briance Combade
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix	Président CC Pays Sostranien
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) – 2 voix	Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix	Vice-Président CC Midi Corrèzien
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Bénévent Grand Bourg
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix	Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix	Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président de la CC Creuse Confluence

REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-258728658-20241016-CS118_D906-

N°906-1

Dans le cadre des marchés de déploiements FttH jalon 1 et jalon 2, lors de la mise en exploitation des prises, DORSAL constate, parfois, après réalisation et réception des travaux, des désordres et malfaçons qui occasionnent des échecs de raccordements.

Ceux-ci plutôt mineurs sont majoritairement les suivants : prises oubliées, PBO oubliés, PBO posés hors du champ des 150m contractuels, pénalités Orange pour dommage à leur réseau ou dossier FT non clôturé, déploiement sur appuis BT sans étude ou sur appui étudié KO nécessitant étude et mise en conformité, implantation d'appuis ne respectant pas la limite domaine public/domaine privé.

Les titulaires des marchés sont engagés par la Garantie de Parfait Achèvement (GPA) qui court pendant 1 an après la réception d'un ouvrage, soit à partir de la date de signature du procès-verbal de réception (PV) de l'ouvrage (1 PV par liens de distribution, collecte, transport et NRO).

Si jusqu'alors, la Société Axione, titulaire sur le marché de déploiement jalon 1, des lots 19.2 et 19.3 sur la Corrèze, d'un lot sur la Creuse et d'un lot sur la Haute-Vienne et du marché déploiement jalon 2, sur la Creuse et la Haute-Vienne, a repris, à la demande de DORSAL et sans frais supplémentaires, ces malfaçons, les 2 parties ont convenu de contractualiser dans un **protocole transactionnel** ces prestations supplémentaires rectificatives.

En résumé, il a été convenu contractuellement les accords ci-après :

- Extension de la GPA à 3 ans à compter de la signature des Décomptes Généraux Définitifs (DGD) qui clôt financièrement le marché dans sa totalité et non à la date de réception d'un seul ouvrage. Les DGD par le maître d'ouvrage Dorsal, sur le marché jalon 1, ont été signés pour les lots 2 et 3 du département de la Corrèze le 30/11/2022 et pour les lots 23 et 87 le 24/05/2023. S'agissant du marché jalon 2, le DGD sur le département de la Haute-Vienne a été signé le 02/10/2024 et sur le département de la Creuse, la date de signature prévisionnelle est envisagée sur le T2 2025.
- Application de cette extension à l'ensemble des marchés de construction FttH signés avec Axione, soit à la fois les marchés jalon 1 et jalon 2 en cours,
- DORSAL renonce en contrepartie à l'application de pénalités de retard sur le marché jalon 2 en cours. Il ne s'agit, en revanche, pas de renoncer aux pénalités déjà appliquées sur le marché jalon 1.

Ainsi dans le cadre de l'exécution de ce protocole, après constats réciproques des désordres et malfaçons listés plus haut, Axione s'engage, à ses frais, à les corriger pendant la période de 3 ans après la signature du DGD concerné.

Le protocole transactionnel est joint au présent rapport.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, d'autoriser le Président :

- **à signer le protocole transactionnel avec Axione sur les marchés FttH tel que précisé ci-dessus et conformément au projet de protocole ci-annexé**
- **à signer tout document se rapportant à ce dossier**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,

